L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI MATIN, 23 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LES DEUX FEMMES DU MAJOR.

PAR

CLAIRE DE CHANDENEUX.

JANE.

II.

Il lui arriva d'écrire à son mari: "Revenez avant la fin de la semaine," puis de déchirer la lettre sans savoir pourquoi et de ne rien jeter à la poste ce soir-là.

Il lui arriva encore de repousser de la main une étoffe coquette et nouvelle, dont sa mère voulait l'entraîner à se parer, en disant froidement: "A quoi bon?"

—Ma chère adorée, disait Mme de Nangeot, par les privations auxquelles ton mari t'a accoutumée, il a détruit chez toi jusqu'au désir de te voir belle et éblouissante comme il t'est si facile de l'être.

—Non, non, répéta Jane avec vivacité, ce n'est point lui.

—Qui donc alors? interrogea anxieusement la mère.

La jeune femme se leva sans répondre, étonnée elle-même de sentir que des accusations aussi fausses, aussi ridicules, ne la révoltaient pas davantage. Il y avait à peine quelques jours, elle n'aurait pu les supporter. Que lui avait donc fait André?

Le major ne fit que toucher barre à Paris. Il arrivait porteur d'une bonne nouvelle. Après des recherches difficiles, il avait organisé pour Jane, dans la rue la plus fréquentée de Douai, un appartement aussi comfortable, aussi frais qu'il était possible de le désirer.

—Douai n'est pas une ville très animée, lui dit-il, elle est un peu vaste pour le nombre de ses habitants; mais la société est choisie, la campagne riante, et j'espère vous y voir heureuse.

—Ma fille verra le monde, monsieur, et je vous prie de la conduire dans tous les salons dont son nom de famille ouvrira les portes, déclara Mme de Naugeot.

Le major ne protesta pas; il comptait sur la raison de Jane; il abrégea les adieux et reprit possession de sa femme, en opinant que le bel admirateur de Grasse était peut-être moins dangereux pour son bonheur que cette mère aux tendresses si développées.

En descendant à la gare de Douai, M. Jouanny crut voir trouble: Just Evenin venait de sauter de wagon à trois pas de lui.

Quelque désagréable que fût cette apparition, il fallait bien en admettre la réalité. Le jeune homme, plus brun, plus embroussaillé que jamais, indifférent en apparence, regardait empiler ses bagages sur le camion, et quels bagages!

Ce n'était pas la simple valise du touriste, ou la malle du voyageur qui doit séjourner une quinzaine chez un ami.

C'était la réunion des colis, petits et grands, qui constituent un déménagement de garçon.

Le major en resta stupéfait comme d'une révélation mille fois plus foudroyante que la présence même du personnage.

Toutes les caisses portaient "Douai" en grosses lettres, avec une sorte de fanfaronnade systématique. Jamais, jamais on n'écrivait un nom de ville en lettres si apparentes que cela.

Ce "Douai" agressif avait quelque chose de triomphal.

Le major, un instant absorbé par cette découverte, chercha Jane du regard.

Elle était debout, immobile, appuyée d'une main à la poignée de cuivre du wagon, et si pâle, si pâle, sous sa voilette que le major en eut pitié.

—Venez, ma chère enfant, lui dit-il avec douceur.

Elle se laissa prendre le bras et marcha lentement vers la sortie, les yeux dans le vide.

Un officier du 30e venait à sa rencontre.

Le capitaine Odret, qu'une blessure reçue à Magenta rendait impropre à la marche, avait devancé son régiment et occupait ses loisirs, à Douai, en cherchant des appartements pour tous ses camarades.

C'était aussi une heureuse manière de se faire pardonner un privilége qu'il n'eût point ambitionné s'il eût été valide.

Sa jambe raide ne l'empêchait pas d'être un excellent officier et un garçon d'esprit.

Le salut qu'il adressa, sur le seuil de la gare, à la femme du major, pouvait donner la mesure de son tact. Ce salut condensait dans l'attitude et le geste, tout le respect de l'inférieur pour la femme de son chef et toute l'admiration de l'homme jeune pour la beauté d'une jolie personne. Toutefois le respect l'emportait.

Le capitaine Odret venait de serrer la main du major quand il aperçut un visage de connaissance tout à fait inattendu.

—M. Evenin!...... Ah! par exemple! Bonjour, cher, que faites-vous donc ici?

Le major pressa le pas pour échapper à une conversation qui menaçait de s'établir dans son voisinage. Il avait compté sans le préposé aux billets, qui l'arrêta net.

—Je viens à Douai au même titre que vous, monsieur Odret, répondit la voix joyeuse de Just Evenin.

C'était une voix qui ne manquait pas d'élégance, et que ne déparait pas une légère sonorité méridionale.

—Tiens! tiens! Vous changez donc de garnison, dans l'Université? demanda le capitaine Odret en riant.

—Et nous avons parfois la chance d'obtenir un choix excellent.

—Je me félicite de ce hasard....

—Auquel j'ai bien quelque peu aidé, conclut Just Evenin avec un brin de fatuité dans l'accent.

Les billets étaient reçus, le passage était libre. Le major put entraîner Jane au dehors. Elle regardait toujours dans le vide, mais un peu de couleur remontait à ses joues.

C'est qu'elle avait surtout compris le sens de cette dernière phrase du jeune professeur: "Le hasard.... auquel j'ai bien quelque peu aidé."

Non, ce n'était pas le hasard qui l'amenait à Douai; il avait sollicité cette résidence, il avait fait agir ses protections, il avait ardemment désiré réussir; il triomphait enfin.

Jane vit tout cela dans un mot, et tout cela était parfaitement vrai.

Just Evenin, intelligence vive, nature rêveuse, ambition nulle, professait par devoir et par nécessité. Sa vocation eût été la vie, libre d'entraves sociales, des poëtes et des rêveurs riches.

Ceux-là pouvaient gravir, à leur heure, les sommets du Parnasse, sans que les brutales exigences de la réalité vinssent les contraindre à en redescendre brusquement.

Ceux-là, s'ils n'avaient pas de génie, trouvaient du moins le temps d'avoir du talent. Lui, ses heures de classe terminées, rimait avec entrain ou se lamentait avec des larmes plein la plume, suivant l'inspiration du jour.

Depuis quelques mois, l'inspiration avait pris l'agréable forme d'une jeune femme frêle, tout pâle et d'exquise beauté.

Je vous laisse à penser s'il lui fit fête!... Ce rêve très éthéré s'empara de sa tête, de son cœur, de tout son être, avec tant d'âpreté qu'il en fut transformé.

Son existence insouciante, qu'il lui importait peu de porter ici ou là, ne lui parut plus supportable que dans le voisinage de son ange frêle. L'ange frêle avait inspiré déjà douze sonnets, trois idylles et deux élégies.

Quant à dépasser, même en imagination, ce bonheur pur, Just Evenin, tout poëte qu'il était, ne l'aurait même point osé.

La douce figure de Jane lui inspirait, comme à tous, un respect profond qu'une pointe d'attendrissement rendait moins austère.

Voir Jane de loin, s'occuper de ses élèves et rimer chaque soir, en vers émus, la joie de la journée suffirent au jeune homme jusqu'au jour où se répandit dans la ville la nouvelle officielle du départ du 30e de Grasse pour Douai.

Rester à Grasse? Impossible. Aller à Douai?.... Oui, certes, mais comment?

Just n'avait jamais rien demandé aux amis de sa famille, lesquels avaient pris la facile habitude de ne rien lui offrir.

Il se souvint d'eux tout à coup. Certain oncle, qu'il négligeait fort, était camarade de collége du recteur de l'Académie de Toulouse. Si l'on pouvait l'intéresser à sa cause!

De recteur à recteur, on se passe un professeur comme une muscade.

L'oncle reçut quatre pages de tendresses de son "ingrat de neveu" et faillit en avoir une attaque de saisissement. Pourtant il lut le *post scriptum* et se souvint que les coups d'épaules avaient poussé sa jeunesse plus que son propre mérite.

Il recommanda son neveu au recteur de Toulouse, qui en écrivit au recteur de Douai. Une place était vacante à peu près; on la rendit vacante tout à fait, et la chose fut faite.

Le ciel et les recteurs d'académie étaient d'accord, cette fois, pour causer à Just Evenin la plus grande joie de sa vie.

Peu lui importa, dorénavant, que Douai soit un climat froid et que la poussière de charbon y tapisse les rues désertes. Il ne prit même pas la peine de regarder cette ville tant désirée.

Il savait seulement que son rêve habitait la rue de la Madeleine et qu'il était visible à l'église Saint-Pierre, chaque dimanche, à la messe de midi.

La saison froide aidant, la messe de midi devint à Douai le pendant de la grande place à Grasse. Le point d'admiration s'y incrusta plus que jamais, avec cette circonstance aggravante que le succès l'épanouissait. Il tournait visiblement au point d'interrogation.

Voir Jane à distance n'était plus un bonheur suffisant. Au moins fallait-il entendre quelques mots de ses jolies lèvres, et recevoir un rayon plus direct, plus intime, de ses beaux yeux rêveurs. Par des voies tortueuses, il essaya d'atteindre ce but.

La recommandation de Mme de Nangeot devait porter ces fruits immédiats. Jane manifesta le désir de voir le monde.

La société douaisienne, opulente et titrée, n'est pas accessible à tout venant. Parchemins ou portefeuilles sont exigés sans merci comme passe-ports pour pénétrer dans ses salons aristocratiques.

Jane était née; ses premières visites lui démontrèrent que la société le savait bien. Mais Jane n'était point riche, et ce fut le major qui, tout doucement, avec des ménagements infinis, fut contraint de le lui rappeler.

L'insouciante jeune femme, trop heureuse et trop aimée, ne savait guère ce que signifiait ce grand mot de "médiocrité" dont son mari essayait de colorer son absence de fortune.

Ses goûts simples ne l'avaient point encore entraînée à des dépenses exagérées; il lui semblait tout naturel, aujourd'hui, qu'elle demandait à les étendre pour aller dans le monde, que son désir ne rencontrât pas d'obstacles.

—Ma chère, lui dit le major en recevant une invitation de bal, ne souffrirez-vous pas dans votre amour-propre en voyant autour de vous des toilettes plus éclatantes que votre simple robe blanche?

—Bah! fit-elle en souriant, vous me dites parfois que cette robe blanche dessinait, le jour de mon mariage, une taille supportable et des épaules point trop laides à voir.

—Une taille qu'on vous enviera, ma belle Jane. Je voudrais avoir des diamants pour mettre dans vos cheveux, mais votre écrin est tout entier dans vos yeux; comment faire?

—J'arrangerai ces boucles-là de façon à vous contenter, dit Jane, en secouant par un geste coquet sa soyeuse chevelure brune.

Le major savait bien que robe blanche et boucles naturelles ne dureraient pas toujours, si gracieuses qu'elles fussent. Il savait encore que le monde est un engrenage où l'on laisse prendre la femme avec sa jeunesse et sa beauté, et qui la rejette, fanée, le lendemain du plaisir.

Il en avait peur pour Jane. Elle eut un mot naïf qui emporta tous ses scrupules. C'était au retour de son premier bal:

—Ah! c'est bon, le bal! On n'a pas le temps de penser, dit-elle.

Ainsi, *penser* devenait une terreur pour la jeune femme. Elle venait de l'avouer inconsciemment. Le major, lui, l'avait bien entendu, bien retenu, ce mot qu'il s'expliquait mal.

Elle n'était donc pas heureuse? Et pourquoi? Ne l'aimait-il point assez? N'inclinait-il pas, sur ses pas, les moindres ronces de la route?

Le roman ébauché à Grasse ne s'était enrichi d'aucun chapitre mystérieux. Il semblait même que la jeune femme ne remarquât plus son persistant admirateur.

Aujourd'hui, le plaisir lui souriait; les calculs de la raison devenaient bien peu de chose devant un désir si clairement manifesté, devant une dérivation positive d'une menaçante préoccupation.

La saison des fêtes s'ouvrait; il ne tenait qu'à Jane Jouanny d'en devenir la reine, tant son apparition le premier soir lui avait attiré de sympathies.

Son extrême distinction, sa beauté délicate la désignaient aux regards de tous, tandis que l'affabilité de ses manières et la simplicité de son abord apaisaient les jalousies instinctives.

Sa toilette de pensionnaire désarmait aussi les rivales. On ne pouvait décemment se coaliser contre une jolie personne qui consentait à paraître dans deux ou trois bals successifs avec des nœuds de rubans bleus ou roses sur la même robe blanche.

Qu'importait à Jane? Elle s'amusait de l'ébahissement causé par son puritanisme, et se disait avec un brin de vanité que la robe n'est pas la femme.

(A continuer.)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression CAMELIA, Capitaine Hanover, partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncté, pour Covington. Retour: Il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

* Par suite du mauvais état du wharf de Lewisburg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.
15 mai — Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ. T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.
8août—6m

Bateau Régulier de Grand Ecore.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandria, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau, FLETA, capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & MCPEAKE, Agents.
25 juillet—5m. No. 46 de la rue du Camp.

Compagnie de Paquebots du peuple—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Norman, de Barbin et tous les ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

GARRY OWEN, Capitaine Jno Heinn, Commis, Wm. Culbertson;

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & MCPEAKE,
15 oct— No 36 de la rue du Camp.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Lundis à 5 h. P M

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA, H. H. Broad, capitaine, J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 108 de la rue de la Commune.
5 août,—6m.

OPELOUSAS.

Départ régulier, tous les Jeudis à 5 h.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

RUTH. C. C. Picket, capitaine. Wm. Barnes, clerk.

Partira comme il est dit ci-dessus prenant du fret et des passagers pour le Bayou des Glaizes.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
15 nov — No. 4 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Bayou Sara.

Partant les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemines et tous les débarcadères intermédiaires, le splendide et rapide bateau à vapeur

SELMA. A. DUGAS, capitaine. A. P. TROUSDALE, commis.

Partira comme il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 108 rue Commune.
J. J. COMAUX, 8 rue Douane. 1er déc—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Côte, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M.; et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater du VENDREDI, 23 octobre. Le bateau à vapeur

B. L. HODGE, Capitaine P. Mc Elroy.—Commis, F. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour—tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.
21oct—

Pour la Côte, Baton-Rouge et Grosse Tete Landing.

Le bateau à vapeur ST. JOHN, capt. Allen Jumel, Chs Bruslé et S. Heno, commis, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: Il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.
14mai—6m

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 3 novembre. Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE, Capitaine J. F. Ancoin, Commis P. A. Charlet.

Part de la Nouvelle-Orléans, le DIMANCHE, à 9 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: Il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin, il descendra la côte le jour.
16juillet—1an

Le bateau à vapeur LIZZIE HOPKINS, Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. H. Laudry.

Part de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI, 2 novembre. Retour: Il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à M. RIVET,
27oct — No 20 rue Conti.

Paquebot Régulier de la Côte—Donaldsonville et Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 h. P. M. Le beau bateau

SEMINOLE, Capitaine Joe Delsère; partira les jours susdits exactement. Un commis sera sur la Levée tous les jours au haut de la rue Conti pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Ce bateau descend la côte en plein jour tous les dimanches et mercredis.

JUST COMES, Agent de la Côte.
17 oct—

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA, Capitaine Joe Reynaud, commis J. L. Boyd.

Partira de la Nouvelle-Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour.
8mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin.

Pour les forts, la station de la Quarantaine Barre, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY, neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, J. C. Tecmodiet et A. [illegible], commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le samedi seulement il étendra ses voyages jusqu'aux Forts.
1déc—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne laisseront le quai de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord—

VILLE-DE-PARIS, Durand, samedi, 12 décembre.
PEREIRE, Sarment, samedi, 26 décembre.
SAINT-LAURENT, Rocoux, samedi, 9 janv.
FRANCE, Trudelle, samedi, 23 janvier.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin): Première cabine, $[illegible]; Seconde cabine, $[illegible].

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $[illegible].

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent,
nov—[illegible] Gallier Court. Lettre H. N. O.

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE — ET DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO, CASTELLAR,
PELAYO, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour fret ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.) S'adresser à

F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.
28juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL.

LIGNE D'ETAT.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie.
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight.
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Braes.
STATE OF FLORIDA, 2500
STATE OF INDIANA, 2500 capt. Sadler.

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer STATE OF MINNESOTA partira de son quai, poteau 33, Troisième district; vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le JEUDI, 31 Décembre.

S'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, Au No 26 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
6juillet—1an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord, Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier.

Départ:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Hannover	3 nov.	6 déc.
Frankfurt	1 déc.	3 janv.
Koeln	15	17

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans: Chambres... $[illegible] en or. Entrepont... $[illegible].

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—du Hâvre ou à Brême: Chambres... $150 en or. Entrepont... $[illegible].

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: Chambres... $35 en or. Entrepont... 15.

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8août—1an Au No 6 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants: KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 26 décembre, à 8 h. A. M.

Passage...... $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO......Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA......Capt. L. F. Timmerman,
CUBA......Capt. J. W. Reynolds.

Le steamer CITY OF MEXICO, Commandant W. B. Sherwood, partira de son quai, au pied de la rue Calliope, 1er District, le SAMEDI, 9 janvier, à 8 heures du matin.

Passage pour Vera Cruz........ $60. en or.

Agents à New York, F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway.

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CUBA partira le 30 Janvier.
12 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE. Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett.... 1300 tonneaux
TONAWANDA, do. C. C. Wiltbank. 814 tonneaux

Départ, SAMEDI, 1er janvier, à 8 heures P. M. Le beau steamer de 1ère classe,

JUNIATA, Commandant, J. W. Catherine, Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$[illegible]
Passage pour Philadelphie.......... 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage.. 50

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier.
4 nov—1 an.

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Baronne.

J. L. QUERNATOR, Président. M. BENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne pourront être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne pourraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.
1er mars—1 an.

Germania Insurance Company

Bureau, No 124 rue Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

ETABLIE EN 1866.

Capital payé.........$300,000.

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO.......Président.
H. ZUBERBIER.......Vice-Président.
EMIL MAIER.......Premier Secrétaire.
H. E. MARBURG.......Second Secrétaire.
F. BERGER.......Inspecteur.

Directeurs:
Geo. Binder, (maison Lécaster & Binder)
A. H. Brughn (maison Brughn, Buck & Dinkelspiel)
P. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)
R. Gessler, (maison Clason & Co.)
W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)
G. L. L. Meyer, (maison Meyer Bros.)
L. Reder, (maison L. Reder & Co.)
Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)
H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)
F. M. Seigler, (maison Schmidt & Seigler)
J. Armbruster, J. Kohn,
Adam Geiser, Louis Grunewald,
Jacob Hasslinger, H. F. Klumpp,
Hy. Oertling, H. Schulz,
Thomas Schenk, B. F. Theurer,
F. Thornhill, J. J. Weilbring,
J. Vedhel, Fred. Del Bondio.
8nov—1an

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 31, 1874, Trains leave depot foot Canal street as follows: EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m. Through night express daily, at 4 p. m.

Arrive: Express and Mail daily at 3 p. m. Through night Express, daily at 11 40 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis, and Chicago.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

R. P. SHUTE, General Passenger Agent.
C. H. ALLEN, General Superintendent. 31déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 31 Mai 1874.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit: EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures.

Express du soir tous les jours à 4 heures p. m.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans: Express et malle, tous les jours, à 3 h. P. M. Express du soir, tous les jours à 11 40 h. p. m.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Chicago.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

R. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.
C. H. ALLEN, Surintendant-Général. 31 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:00 A. M.	Express	11:00 P. M.
Malle	6:00 P. M.	Malle	10:30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 12 avril—

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:00 A. M.	Express	11:00 P. M.
Mail	6:00 P. M.	Mail	10:30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. april 12—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour......25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans......15 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 heures A. M.
8 " "	[illegible]
10 " "	[illegible]
Midi	[illegible]
2 " P. M.	[illegible] P. M.
4 " "	[illegible]
6 " "	7

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits avant l'expédition avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être déposé avant 5 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au bureau, Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret au bateau après 5 heures.
27mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1[illegible]

Sur les risques d'incendie	$414,[illegible]	
Sur les risques de mer	101,1[illegible]	
Sur les risques de rivières	42,374 [illegible]	
Total des primes		$558,[illegible]
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873	$126,[illegible]	
En moins—Primes remboursées	11,776 [illegible]	$137,[illegible]
Montant net des primes		$421,[illegible]
Réassurances	$ 62,[illegible]	
Pertes par le feu $183,[illegible]		
Pertes sur mer 67,172 [illegible]		
Pertes sur rivières	4,774 [illegible]	$260,017 [illegible]
Dépenses, taxes, etc., intérêt	17,[illegible]	
Commissions, des affaires d'agences	7,736 [illegible]	
Réfaction (rebate) aux assurés	20,773 [illegible]	
Intérêt semi-annuel sur le capital—		
Cinq pour cent payé en août 1873	$25,000 [illegible]	
Cinq pour cent payable en février 1874	25,000 [illegible]	
	50,000	417,[illegible]
Réservé pour réclamations non réglées		$ 3,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 60,[illegible]
Effets à recevoir, pour primes	15,077 [illegible]
Bonds de la ville et autres bonds	135,[illegible]
Actions de la Compagnie du gaz et autres	67,[illegible]
Billets en garantie et billets hypothécaires	275,[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Comptes en suspens	[illegible]
Primes d'agence pour décembre	11,[illegible]
Mandats	[illegible]
Succursale	[illegible]
Louisiana Cotton Factory	[illegible]
Propriété au coin des rues Canal et Camp	75,[illegible]
Autres propriétés foncières	[illegible]
Dû par des Compagnies d'assurance	[illegible]
	$774,[illegible]
Dépréciation	[illegible]
Valeur sur le marché, au comptant	$[illegible]

PASSIF.

Capital	$500,000 [illegible]
Risques non expirés	[illegible]
Intérêt sur le capital, dû en février	25,000 [illegible]
Intérêts et dividendes non collectés	11,[illegible]
Effets à payer	1,714
Réclamations non réglées	[illegible]
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes	10,146 [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, par devant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
Au No 149 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart, M. Payne,
H. Gally, Placide Forstall,
G. W. Babcock, Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard, E. Miltenberger,
A. Schreiber, W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte, J. Tuyes.
19fév—1 an

Louisiana Savings Bank —AND— Safe Deposit Company.

Au No. 31 de la rue du Camp.

CAPITAL..........$500,000

E. O. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS:—
ED. CONERY, FRED. WING,
J. H. KELLER, W. H. THOMAS,
DAVID WALLACE, JAS. JACKSON,
E. O. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au-delà et paie un intérêt de six pour cent.

JOHN S WALTON, Caissier.

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle" —ET DE— MACHINES DE TOUTE SORTE —DE— W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ce magasin sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—primes remarquables qui aient encore été obtenus, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.
Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Sole.
Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.
Premier Prix pour les meilleures Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.
Premier Prix pour la meilleure Machine à Rocher.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.
Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.
Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.
Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.
Premier Prix pour les meilleures Poulies.
Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).
Premier Prix pour les meilleurs Manchons d'Arbres de Couche (Couplings).
Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).
Premier Prix pour la meilleure Presse à Foin.
Premier Prix pour les premières [illegible].
Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'installation de Gaz, etc.
Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Boutons et les Barils.

Onze Premier Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNE.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manége à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période, jamais un seul Moulin n'a été retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 11 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins; la scie est [illegible]—en sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 60 scies, par exemple, donnera autant de coton que un moulin de 80 scies des autres manufactures dont les cylindres ne sont que de 10 et 12 pouces de diamètre, quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude qu'ils auront un objet excellent, et les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton qu'il y ait. Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs, doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Roue à main droite ou à main gauche.

Le Moulin à Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté aussi de milliers de dollars à l'homme [illegible] Foires de l'Etat, avait été [illegible] Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Moulins de 40 scies.... $[illegible] — Moulins de [illegible] scies $[illegible]
[illegible]

Tous ordres doivent être adressés à:
W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE VICTOR —ET— Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de MILES, et des CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par
W. L. CUSHING,
61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud" Moulins à Maïs —ET A— FARINE DE STRAUB.

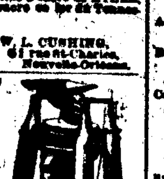

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING,
61 rue St Charles, Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES.
1.600 EN USAGE.

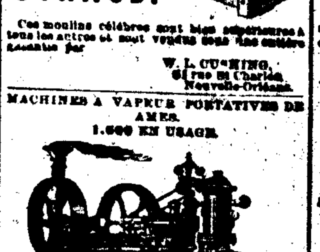

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but: DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur plateaux indépendants, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires si cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

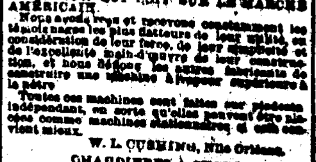

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles

LES MEILLEURES PRESSES A COTON,

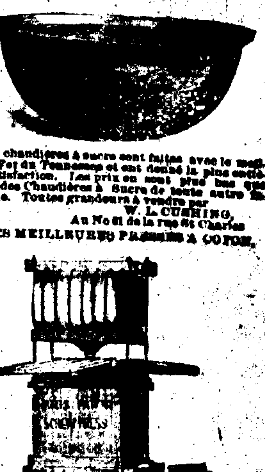

LES PRESSES A VIS, ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTEE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNEE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell, elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, c'est la presse à vis de Newell avec engrenage à friction inventée par S. Noyes. Ces presses ont été employées pendant les six années passées par quelques uns de nos plus grands Planteurs et peuvent presser 50 balles par jour. Une de ces presses peut être vue en opération à la FABRIQUE D'HUILE UNION, en cette ville.

Les planteurs désirant une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses cidessus les meilleures du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Sandman & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING,
8sept— No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874

Incendie	$[illegible]	
Mer	27,[illegible]	
Rivières	[illegible]	
	$[illegible]	
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873	[illegible]	
	$[illegible]	
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874	[illegible]	$[illegible]
Payé, pertes par l'incendie	[illegible]	
Payé, pertes sur mer	11,[illegible]	
Payé, pertes sur les rivières	[illegible]	
Payé, réfaction (rebate)	[illegible]	
Payé, réassurances	[illegible]	
Payé, primes remboursées	[illegible]	
Payé, taxes	[illegible]	
Payé, dépenses courantes	[illegible]	
Payé, loyer	[illegible]	
Payé, dépenses, salaires, etc.	[illegible]	
Payé, dividende	[illegible]	
En moins, profits en garantie de intérêt	[illegible]	
Bénéfice net		$[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir	$[illegible]
Mobilier	[illegible]
Actions Harbor Bond	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Billets en voie de recouvrement, net	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. M. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, par devant moi, ce avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 16 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.
8avril—1an

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$[illegible]	
Primes sur les Risques de rivières	[illegible]	
Primes sur les Risques de mer	[illegible]	
Moins les primes rendues	[illegible]	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1874	[illegible]	[illegible]
Primes nettes pour l'année 1873		$[illegible]
Déduit pour l'année 1873		[illegible]
Pertes payées durant la même période: Sur les Risques de feu	$[illegible]	
Sur les Risques des rivières	[illegible]	
Sur les Risques de mer	[illegible]	[illegible]
Réassurance		[illegible]
Taxes	[illegible]	
Réfaction au lieu de scrip	[illegible]	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	[illegible]	
Intérêt dû sur les Scrip non encore payés	[illegible]	
Moins escompte et intérêts	[illegible]	
Pertes non réglées		[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$[illegible]
Billets à recevoir sur prêts et sur gages	[illegible]
Billets à recevoir sur Primes	[illegible]
Billets à recevoir en voie de recouvrement	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	[illegible]
Actions de Banques	[illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	[illegible]
Actions du Harbor Protection Company	[illegible]
Bons de la Grande Loge des Maçons Libres et Acceptés	[illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association	[illegible]
Actions de Compagnie d'Assurance	[illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	[illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions	[illegible]
	$[illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. REICHARD, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi, notaire soussigné, ce sixième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.
17 janv—1an

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 132 de la rue Gravier.

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ERDSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$[illegible]
Réassurances, réfactions (rebate) dépenses, etc.	[illegible]
	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
M. A. Baumgarten, Th. Lilienthal, [illegible],
[illegible], E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Block, S. L. Nussbaum?,
J. H. Stevens, Chas. Engstfeld, H. Dunbar?,
Louis Schwartz, M. Frank, F. Meibert?,
E. Weidenbach, M. R. Gajewer?, [illegible],
R. Wildermann.

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 1874.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$[illegible]
Tiré au delà des dépôts	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	[illegible]
Local de la banque	[illegible]
Autres propriétés foncières	[illegible]
Mobiliers et installations	[illegible]
Dépenses Courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres Banques Nationales	[illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets Legal Tender	[illegible]
	$[illegible]

PASSIFS.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Change	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Circulation Nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non-payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Chèques Certifiés	[illegible]
Dû à des Banques Nationales	[illegible]
Dû à des Banques de l'Etat	[illegible]
	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Mitchel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le susdit tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 2 Mars 1874.

JULES MOREY, N. P.

E. BOURGEOIS, [illegible], A. W. B.

ASSURANCES.

HUITIEME ETAT ANNUEL —DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 23 mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 20 avril 1874, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	$[illegible]
En moins— Primes non expirées le 20 avril 1874	$[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	$[illegible]
Réassurances	[illegible]	
Réfaction (rebate)	[illegible]	
Taxes d'Etat et d'agence	[illegible]	

DEPENSES BRUTES.

Bureau local	$[illegible]	
Agences	[illegible]	[illegible]
Profit et Pertes		[illegible]
Balance		$[illegible]
En plus— Escomptes, intérêts, épargnes risques	$[illegible]	
En moins— Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second intérêt	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Billets à recevoir, prêts sur garanties	[illegible]
Billets à recevoir à courte échéance	[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Actions de chemins de fer de la ville	[illegible]
Bons de la ville et autres bons	[illegible]
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane	[illegible]
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	[illegible]
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs	[illegible]
Immeubles	[illegible]
	$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment par devant moi, ce 26 mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 22 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 20 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($[illegible]) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) du montant net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

SIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL.

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 37, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$[illegible]
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques maritimes	14,[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
Pertes payées dans la même période savoir: Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques maritimes	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
Moins [illegible]		
Taxes	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Loyer	[illegible]	
Primes retournées	[illegible]	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	[illegible]	[illegible]
Réserves pour les risques non terminés au 30 avril 1874		$[illegible]

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	[illegible]
Prêts sur gages	[illegible]
Billets pour primes à courte échéance	[illegible]
Actions de banque et autres actions	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
En banque	[illegible]
Total de l'actif	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi ce [illegible] mai 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public.
[illegible] No. 149, rue Gravier.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assurés sur décès	$[illegible]	
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,167 [illegible]	
Montant au crédit des profits et pertes	[illegible]	$[illegible]
Montant payé sur 21 décès	$[illegible]	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste, Loyer et Salaires	[illegible]	$[illegible]

PASSIF.

Polices série "A."	$[illegible]	
Polices série "B."	4,[illegible]	$[illegible]

ACTIF.

En caisse	$[illegible]
Décès payés "non réclamé"	[illegible]
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,[illegible]
Chemin de fer Canal et Claiborne	[illegible]
Banque d'Amérique	[illegible]
Banque Nationale Mutuelle	[illegible]
Dû sur assessments en voie de recouvrement	[illegible]
Meubles de Bureau	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
	$[illegible]

I. N. MARKS, Président.
L. A. POCHELU, Trésorier.
2 août et Bacon.

RAPPORT SUR L'ETAT —DE LA—

Banque Nationale de l'Etat A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires, le V 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$[illegible]
Tiré en trop	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Local de la Banque	[illegible]
Autres propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis et or	[illegible]
Items, comptant	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres banques nationales	[illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets, legal tenders	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Echange	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
Circulation de banque nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dû à des banques nationales	[illegible]
Dû à d'autres banques et banquiers	[illegible]
Billets escomptés	[illegible]
	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que le susdit tableau qui précède est exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment par devant moi, ce [illegible] 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:
ALF. MOULTON, } Directeurs.
S. N. BOYD,
ISAAC N. GLAYBACK. }

ASSURANCES.

La caisse générale des Assurances Agricoles et des Assurances contre l'Incendie, de Paris (France.)

Capital 12,000,000 francs. Fonds de réserve [illegible] francs.

LE soussigné ayant été nommé agents de la Caisse Générale des Assurances contre l'Incendie, de Paris, sont maintenant prêts à émettre des polices.

Cette caisse générale offre une garantie spéciale en raison de la valeur de son portefeuille et d'autres grandes affaires en France, qui la mettent à l'abri des nombreux risques assumés dans les [illegible] en Amérique.

M. J. SMITH & Cie., No 121 rue Gravier.
20 oct—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Total des primes		$[illegible]
En moins—primes non expirées		[illegible]
Total net des primes, le 30 avril 1874		$[illegible]

Pertes payées:

Sur risques d'incendie	$[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Taxes, dépenses, intérêts	[illegible]
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes	[illegible]
Réservé pour pertes non encore réglées	[illegible]
Bénéfices	$[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$[illegible]
Bonds de la ville	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Bonds de l'Etat	[illegible]
Actions d'assurance	[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp.	[illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press	[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	[illegible]
Bonds hypothécaires du Turners Association	[illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 6 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
Au No 149 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

— DIRECTEURS —

P. Maspero, M. Puig,
D. A. Chaffraix, D. Mc Coard,
P. Fourchy, J. M. Allen,
L. F. Generes, S. L. Roll?,
H. W. Smith, Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.
9 juin—

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 20 avril 1874—

Primes d'incendie	$[illegible]
Primes de mer	[illegible]
Primes des rivières	[illegible]
	$[illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées	$[illegible]
Pertes payées et évaluées: Sur risques d'incendie $[illegible]	
Sur risques de mer... [illegible]	
Sur risques de rivières [illegible]	$[illegible]
Taxes, escomptes au lieu de participation, intérêt du capital, dépenses, escomptes, etc.	[illegible]
Bénéfice net	$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir	$[illegible]
Prêts sur bons et hypothèques	[illegible]
Prêts sur actions, sur demande	[illegible]
En caisse	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres	[illegible]
Réassurance en voie de recouvrement	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 25 mai 1874.

W. H. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 22 juin, aux assurés qui y ont droit.

— DIRECTEURS —

Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, A. G. Ober,
Adam Thomson, Henry Abraham,
P. N. Strong, Victor Meyer,
Joseph Bowling, Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge, Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer, Jos. H. Wells,
R. B. Pratt, A. Levi,
Edward Pilsbury, Jno. H. King,
Chas. E. Slayback, Frederick Camerden,
David Wallace, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Ellison.
6mai—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE............$500,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.

Année 1873.

Montant des primes de l'année	$[illegible]	
En moins—risques non expirés et primes remboursées	[illegible]	
Montant net des primes		$[illegible]
Escompte et intérêt		[illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$[illegible]	
Dépenses générales et taxes	[illegible]	
Réserve et dividende sur actions	[illegible]	
Bénéfice net		$[illegible]
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:		
Bons, actions, prêts et billets à recevoir	$[illegible]	
En caisse et primes en voie de recouvrement	[illegible]	
Total de l'actif		$[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 1 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $10,000 prises du montant net des primes de l'année, et avoir payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
R. J. HART, GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, G. M. BAYLY,
B. BISCOE, JAMES BYRNES,
I. N. MARKS, J. L. HARRIS,
CHAS. MACKEADY, LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR, W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER, L. ALCUS,
J. WEISS, R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR, SCOTT MCGEHEE,
J. O. MORRIS, ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales. Son bureau est au No 61 de la rue du Camp, coin Commerce Alley.

ASSURANCES.

BUREAUX DU Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

(Extrait du huitième état annuel.)

Primes de l'année fiscale expirée le 20 avril 1874	$[illegible]
Pertes payées dans l'année	[illegible]
Réserve pour risques non expirés le 20 avril 1874	[illegible]
Intérêt et épargnes risques	[illegible]
Montant net des bénéfices—prime de l'année fiscale	[illegible]
Bénéfice net après paiement des [illegible] d'intérêt	[illegible]

Dividendes comptant payés dans l'année:

Intérêt	10 pour cent
Primes	30 pour cent

Actif:

20 avril 1874	$[illegible]

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courant de prime.

Le 22 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été

Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 20 avril 1874—ce qui fait dix pour cent par an sur le CAPITAL de la Compagnie ($[illegible]), et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($[illegible]) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs:

Moses Greenwood, John I. Adams,
W. A. Johnson, Isaac Scherck,
John I. Noble, R. M. Walmsley,
John Chaffe, Wm. Morrison,
Richard Milliken, Joseph W. Carroll,
Sam'l R. Moore, A. Brittin,
J. I. Warren, A. H. May,
R. T. Buckner, S. H. Snowden,
Sanford Friedlander, T. Lytt. Lyon,
H. Frellsen, W. C. Raymond,
W. S. Pike, James S. Frestidge,
A. A. Yates, Samuel H. Boyd,
Joseph McElroy.
1octobre—1an

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	20,146 [illegible]	
Total des primes		$[illegible]
Moins primes rendues		3,144 77
Primes acquises		$[illegible]
Déduit—Pertes par le feu	$[illegible]	
Pertes sur mer	42,1[illegible]	
Pertes sur rivières	[illegible]	
	$[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Réfactions (rebate)	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Loyer	[illegible]	
Dépenses, et profits et pertes	[illegible]	
		$[illegible]
Réservé pour primes non terminées		$17,[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	$[illegible]
Comptant	[illegible]
Comptes en voie de collection	[illegible]
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Stocks et Bons	[illegible]
Installations de bureaux et meubles	[illegible]
Du moins d'agents en Europe, etc.	[illegible]
	$[illegible]
Moins intérêt non-payé et dividendes	[illegible]
	$[illegible]

Copie correcte transmise des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. RAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 20me jour de janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin, S. Hernsheim, O. P. Blanchard?,
A. Tertrou, G. Bercier, C. J. Leeds,
A. H. Peralta?, F. Labatut?, T. L. Airey,
R. Huff, J. Bruning, M. Kliffer,
A. Hirsch, E. E. Bryant, O. Hopkins,
M. Kern, W. H. Conger, A. Poirier,
H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau,
J. B. Camors, W. A. Bell, M. Moss.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,[illegible]	
Primes de mer	24,[illegible]	
Primes de rivière	[illegible]	
Primes sur les risques non expirés le 31 août 1873	42,000 [illegible]	
Total		$[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		[illegible]
		$[illegible]
Pertes payées dans l'année: Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	17,[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
		$[illegible]
En moins, Réfaction (rebate), 25 pour cent	$[illegible]	
Réassurance	[illegible]	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	[illegible]	
Réservé pour pertes non réglées	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible]
Billets à recevoir pour primes et prêts garantis	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Billets d'actions (stock notes)	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, notaire public, le 30 septembre 1873.

CHAS. A. ANDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé	10 pour cent.
Dividende sur le surplus	5
Dividende sur primes remboursées	15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

G. W. Allen, C. A. Green,
A. J. Allen?, I. L. Haas,
J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore, J. D. Hill,
I. Bloom, Jos. B. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
O. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, M. J. Mullen,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. R. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. R. Thompson.

Taxes Spéciales du Revenu Intérieur des Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureau du Revenu Intérieur, Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 24 DECEMBRE 1872 requière que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, doive se procurer et placer en évidence une étampe dénotant le payement de la dite taxe spéciale pour l'année taxable commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les classes de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:

Rectificateurs	$ 200
Débitants de liqueurs en détail	25
Débitants de liqueurs en gros	100
Débitants de liqueurs (malt) en gros	50
Débitants de liqueurs (malt) en détail	20
Débitants de tabac en détail	5
Débitants de tabac en détail, de tabac en feuilles, [illegible]	[illegible]
Débitants de tabac à chiquer	[illegible]
Fabricants d'alambics	[illegible]
Et pour chaque alambic fabriqué	[illegible]
Et pour chaque serpentin fabriqué	[illegible]
Fabricants de tabac à chiquer	[illegible]
Fabricants de cigares	[illegible]
Fournisseurs vendant du tabac, première classe (ayant plus de deux chevaux)	50
Fournisseurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux)	25
Fournisseurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval)	15
Fournisseurs vendant du tabac, quatrième classe, allant à pied ou par les voies publiques	10
Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils	50
Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus	100

Toute personne à qui est imposée la taxe qui a négligé de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes ou les maisons de société dans le premier district de la Louisiane, sujettes au payement des taxes spéciales, ci-dessus nommées, doivent s'adresser à M. W. H. STOCKDALE, collecteur du Revenu Intérieur, chambre No. 4, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'étampe ou les étampes de la taxe spéciale qui leur est nécessaire, avant le 1er mai 1874, sans autre avis.

J. W. DOUGLAS, Commissaire du Revenu Intérieur.
5avril—